



# EN BREF...

## LE HANDICAP ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME EN 2015

### L'ESSENTIEL

#### Contexte

- 646 537 habitants dans le Puy-de-Dôme dont 63% en âge de travailler

#### Emploi privé (2012\*)

- 57 301 établissements privés, dont 790 sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- 3 548 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 3,7%

#### Emploi public (2013\*)

- 8 255 établissements publics dont 149 sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- 1 507 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 5,2%

#### L'orientation, la remise à niveau et la formation

- 625 actions d'orientations et de remise à niveau
- 3 640 bénéficiaires de formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes

#### Accompagnement et accès à l'emploi

- 4 570 demandeurs d'emploi TH
- 348 jeunes suivis par les Missions Locales
- 823 personnes accompagnées par le réseau des Cap emploi

#### Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

- 1 259 assurés accompagnés par la CARSAT au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle
- 214 parcours ouverts par les SAMETH durant l'année
- 220 maintiens réussis parmi les parcours SAMETH

### Le contexte socio-économique

Le département du Puy-de-Dôme se situe à l'ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes et compte plus de 640 000 habitants soit 8% de la population régionale.

Avec un indice de vieillissement de 121 contre 99 pour la région, la population du Puy-de-Dôme présente un rapport plus favorable aux personnes âgées de plus de 60 ans.

De plus, le département connaît une croissance démographique plus lente qu'au niveau régional avec +0,4% d'augmentation par an entre 2008 et 2013 contre +0,8% pour la région. La croissance démographique est principalement portée par l'attractivité du département qui s'illustre par un solde migratoire positif de +0,3% par an.

L'économie du Puy-de-Dôme est portée par le secteur tertiaire, qui représente 70% des établissements privés du département au 31 décembre 2014 (contre 74% pour la région), ainsi que le secteur industriel qui représente 29% de l'emploi contre 26% pour la région (au 31 décembre 2014).

La vitalité du secteur industriel s'illustre également par l'entrepreneuriat puisque près de 6% des 3 947 créations d'entreprise que compte le département en 2015 appartiennent au secteur industriel.

De même que pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Puy-de-Dôme présente un taux de chômage de 8,8%. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale de 9,9% au dernier trimestre 2015.

Ainsi, en 2015, le Puy-de-Dôme compte plus de 52 800 demandeurs d'emploi, dont plus de 4 500 en situation de handicap.

Sources : Insee, Agefiph, Chiffres emploi formation - PRAO – juillet 2016.



**Indice de vieillissement** : Rapport de la population de 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans : un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

1 - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

2 - Allocation aux Adultes Handicapés

\*Dernières données disponibles



## L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements privés et publics.

?

Depuis la loi du 5 février 2005, les établissements privés et publics de 20 salariés/agents et plus (établissements assujettis) sont tenus à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés d'au moins 6% de leur effectif. Les établissements disposent de diverses modalités pour remplir leur obligation d'emploi : par le recrutement direct de travailleurs handicapés mais également par le biais de modalités indirectes : la signature de contrats de sous-traitance avec les EA (Entreprises Adaptées), les CDTD (Centres de Distribution de Travail à Domicile) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le travail) ou l'accueil de personnes handicapées stagiaires de la formation professionnelle. Les établissements n'ayant pas atteint leur obligation d'emploi au travers l'emploi direct et indirect, doivent verser une contribution financière à l'Agefiph (secteur privé) ou au Fiphfp (secteur public).

**!** Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés diffèrent entre le secteur public et le secteur privé. De ce fait, leurs résultats ne sont pas comparables.

### L'emploi privé

#### Les établissements assujettis (au moins 20 salariés)

Comme dans l'ensemble de la région, la majorité de l'activité économique du département du Puy-De-Dôme se joue dans des établissements de petite taille (moins de 20 salariés). Ainsi en 2012, parmi les 57 301 établissements privés que compte le Puy-de-Dôme, seuls 790 sont soumis à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap. Ils se répartissent de la manière suivante :



65%  
tertiaire



24%  
industrie



11%  
construction

#### Les travailleurs handicapés en emploi

En 2012, les établissements assujettis emploient 3 548 travailleurs handicapés. Parmi eux :



54%  
tertiaire



63%  
hommes



50%  
âgés de plus  
de 50 ans



91%  
ayant plus  
d'un an  
d'ancienneté

#### La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet au département du Puy-de-Dôme de présenter un taux d'emploi direct<sup>1</sup> de 3,7 %.

Tout comme la moyenne régionale, dans le département du Puy-De-Dôme, 31 % des établissements assujettis ont rempli leur obligation d'emploi exclusivement par l'emploi direct

**4%**  
Taux d'emploi  
total

Les établissements n'ayant pas rempli leur obligation au travers de l'emploi direct de travailleurs handicapés disposent de modalités supplémentaires, dites indirectes, portant ainsi le taux d'emploi total<sup>2</sup> à 4 %.

Par ailleurs, certains établissements, dits à « quota zéro », ne remplissent leur obligation d'emploi que par le biais d'une contribution à l'Agefiph. Ils représentent 8 % des établissements assujettis du département.

Source : Direccte Auvergne-Rhône-Alpes, données DOETH 2012.

1 - Taux d'emploi direct = nombre de bénéficiaires/ Effectif total rémunéré

2 - Taux d'emploi total = taux d'emploi direct + taux d'emploi indirect

### L'emploi public

#### Les établissements assujettis (au moins 20 agents)

Tout comme les établissements privés, une large majorité des établissements publics compte moins de 20 agents. Ainsi, en 2013, parmi les 8 255 établissements publics du département du Puy-de-Dôme, les établissements et services publics assujettis à l'obligation d'emploi sont au nombre de 149 répartis de la manière suivante :



68%  
Fonction Publique  
Territoriale



26%  
Fonction Publique  
Hospitalière



6%  
Fonction Publique  
d'État

#### Les travailleurs handicapés en emploi

Dans le département du Puy-de-Dôme, 1 507 agents en situation de handicap sont en emploi dans les établissements et services de la fonction publique. Parmi eux :



61%  
Fonction Publique  
Territoriale



58%  
femmes



86%  
âgés de  
plus de 40 ans



77%  
titulaires de  
catégorie C

#### La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet à la fonction publique du département de présenter un taux d'emploi direct de 5,2 %.

Les établissements et services publics disposent également d'autres modalités pour remplir leur obligation d'emploi.

Le taux d'emploi légal, prenant en compte à la fois l'emploi direct et l'emploi indirect, s'élève en moyenne à 5,7% sur le département.

Ainsi, les établissements n'employant aucun travailleur handicapé représentent 15% des établissements assujettis et 46% des établissements du département versent une contribution au Fiphfp (contre 49% au niveau régional).

Source : Fiphfp – Déclaration 2014, effectifs au 1er janvier 2013 (hors éducation nationale).



## Préparation, formation et accompagnement vers l'emploi.

Les salariés et demandeurs d'emploi en situation de handicap ont accès à l'ensemble du dispositif d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle de **droit commun**, ainsi qu'à des dispositifs de **formations spécifiques** aux personnes en situation de handicap. La formation et l'accompagnement vers l'emploi sont des enjeux primordiaux pour le public en situation de handicap, que l'on sait également moins diplômé et plus éloigné du marché de l'emploi.

### L'orientation, la remise à niveau et la formation

#### Actions d'orientation et de remise à niveau

Immersion en entreprise	333
Actions de remise à niveau	625

**Immersion en entreprise** : organisée par le service public de l'emploi, elle permet au candidat de découvrir l'entreprise et le métier et à l'employeur d'évaluer le candidat avant un recrutement ou lors de la définition du projet professionnel.

**Remise à niveau** : elle vise à compléter ou réactualiser les connaissances d'individus ayant déjà une expérience professionnelle.

#### Formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes

Formations qualifiantes en milieu ordinaire <sup>1</sup>	3 640
Formations qualifiantes en milieu spécifique <sup>2</sup>	941
Apprentissage	963

1 - Actions individuelles et collectives de formation.  
2 - Centres de rééducation professionnelle.

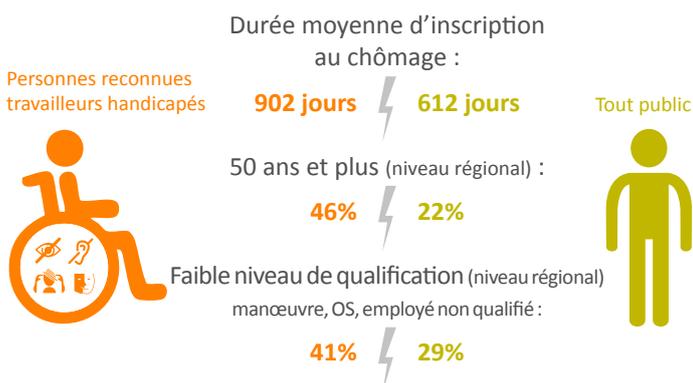
**Formation qualifiante** : elle permet l'obtention d'une certification.  
**Apprentissage** : système de formation en alternance où la personne concernée se forme alternativement dans un organisme de formation et au sein d'une entreprise avec laquelle elle signe un contrat.

Sources : DR Pôle emploi, Animation régionale des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil régional, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes, CRDI, année 2015.

### Accompagnement et accès à l'emploi

#### Pôle emploi

L'Agefiph explicite, dans ses chiffres clés de l'année 2015, que le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés s'élève à 4 570 dans le département du Puy-De-Dôme, soit 9% de l'ensemble des demandeurs d'emploi du département en décembre 2015. Le taux de chômage des travailleurs handicapés en France s'élevait à 18% en 2013, contre 10% pour l'ensemble de la population.

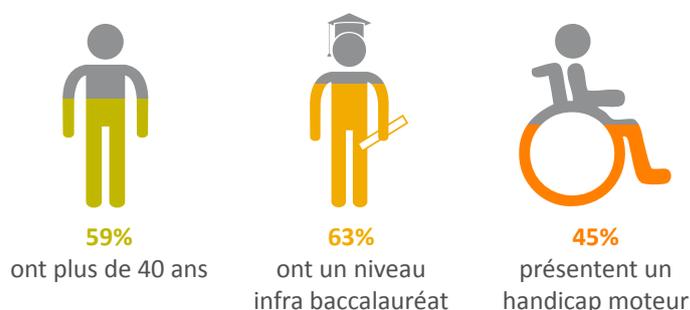


Sources : Agefiph tableau de bord Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°2016-1 – décembre 2015, et Insee année 2013 et 2015.

#### Cap emploi

Les **Cap emploi** sont des organismes de placement spécialisés assurant une mission de service public, inscrits dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

En 2015, dans le département du Puy-de-Dôme, 823 personnes ont été accompagnées par Cap emploi. Elles présentent les caractéristiques suivantes :



Cette même année, 5 700 services Cap emploi ont été mobilisés, 74% à destination des personnes et 26% à destination des employeurs.

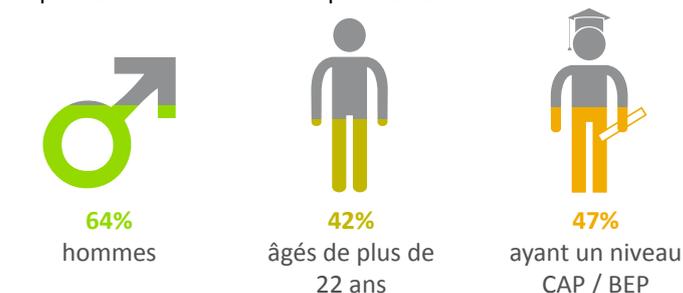
Grâce aux placements réalisés par Cap emploi, 669 contrats de travail ont été signés en 2015, dont 69% sont durables (CDD de plus de 6 mois et CDI).

Source : Cap emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes – année 2015.

#### Missions locales

Le réseau des **Missions locales** propose, aux jeunes de 16 à 25 ans, des guichets uniques à même de résoudre les difficultés d'insertion tant professionnelles que sociales.

Au sein des différentes Missions locales du département du Puy-De-Dôme, les 348 jeunes reconnus travailleurs handicapés suivis ont mobilisé 3 042 fois les divers services d'accompagnement. Ils présentent les caractéristiques suivantes :



En 2015, les Missions locales ont permis la signature de 1 436 contrats de travail en Auvergne-Rhône-Alpes par des jeunes reconnus travailleurs handicapés, dont 100 dans le département du Puy-De-Dôme.

Sources : Animation régionale des Missions locales d'Auvergne-Rhône-Alpes et Assistance technique régionale I-Milo- année 2015.

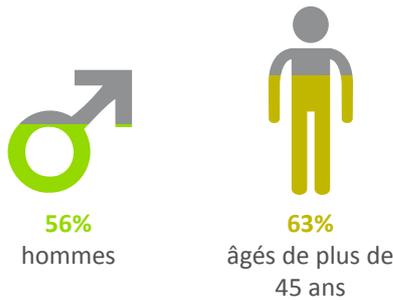


## Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

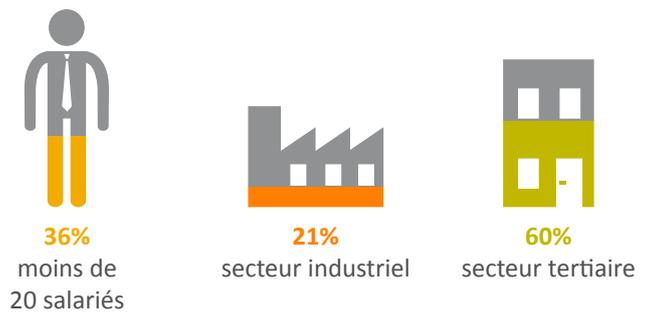
En matière d'accompagnement, le service social de la CARSAT a accompagné 1 259 assurés au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle en 2015 dans le département du Puy-de-Dôme. Il a également permis le maintien dans l'emploi de 71 personnes, dont 92% au sein de la même entreprise.

D'autre part, le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) a enregistré 214 nouveaux dossiers durant l'année 2015.

Les **salariés** bénéficiaires du dispositif SAMETH sont :



Les **employeurs** concernés sont pour leur part :



En termes de résultats, 220 maintiens ont été réalisés par le SAMETH en 2015, soit un taux de maintien de 99 % pour le département du Puy-de-Dôme. Parmi l'ensemble de ces maintiens, 82 % ont permis de maintenir le salarié au même poste.

Lorsque le maintien en emploi n'a pas pu être mené, un licenciement pour inaptitude peut alors être prononcé.

Ainsi, pour l'année 2015, Pôle emploi a enregistré 675 inscriptions suite à un licenciement pour inaptitude dans le département du Puy-de-Dôme. Parmi eux, 65 % ont une qualification inférieure au niveau Bac.

Sources : CARSAT Rhône-Alpes et Auvergne, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes - SAMETH, Direction Générale de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes - données 2015.

L'Observatoire régional du CRDI est au service de l'ensemble des acteurs, institutionnels et opérationnels, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Nos missions :



... afin de faciliter l'orientation des politiques publiques régionales et locales en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



Retrouvez une information plus détaillée dans nos publications sur

[handiplace.org](http://handiplace.org) 



Coordonnées :  
Pôle observatoire  
04 75 78 34 57 – [observatoire@handiplace.org](mailto:observatoire@handiplace.org)